

Octobre 2020

Maslacq



Maslacq Infos

Bulletin municipal de la commune de Maslacq



Parkings et bande de protection piétons



Conseil Municipal

- P3 - Mise en accessibilité choix des entreprises
- P4 - Subvention coopérative scolaire
- P5 - Frais de déplacement des agents
- P5 - Budget Primitif 2020
- P5 - Enquête publique méthanisation BioBéarn
- P6 - Encaissement chèque MAIF
- P6 - Commission des Impôts Directs
- P7 - Borne à incendie Hortané
- P7 - Modification délégation au Maire
- P8 - Questions orales des conseillers



Dans le rétro

- P14 - Rentrée école Jeanne d'Arc
- P14 - AG de la chasse
- P15 - Planches descriptives à l'église
- P15 - Rentrée école publique
- P16 - Coups de pinceaux
- P16 - Une plante pour les couturières



Actualités

- P24 - Randonnées d'automne
- P26 - Bibliothèque municipale
- P26 - Animation Bibliothèque
- P27 - Contours de la place Marquitou
- P28 - Commémoration 11 novembre
- P28 - Et si on redécouvrait le commerce de proximité !
- P29 - Mobilacq change de N°
- P29 - Où jeter les masques ?
- P29 - Permanences secrétariat
- P30 - Bureau Inter associatif
- P31 - Activité 2020/2021 des assos



Agenda

P34 - Agenda associatif 2020/2021



Mot du Maire

P2 - Le mot du maire



Informations

- P17 - Pose des compteurs Linky
- P18 - Charte de modération [facebook](#)
- P18 - Le fil des parents
- P19 - La commission Info et vous
- P20 - Parlons civisme
- P21 - Travaux et règlements
- P21 - Respect limitation de vitesse
- P22 - Ramonage, une obligation légale
- P22 - Appels d'urgence
- P23 - Limitations de vitesse
- P23 - Travaux et règlements



Dossier - Recyclage déchetterie



P10-13 - Tri sélectif et élargissement de la gamme des produits acceptés en déchetterie.



Lisez les PV en ligne dès le jour de l'affichage
VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal
PV de séances

<http://www.maslacq.fr>



EN ATTENDANT UN RETOUR À DES JOURS MEILLEURS...

La maladie COVID 19 affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées ne ressentiront aucun symptôme ou que des symptômes bénins et guériront sans traitement, alors que d'autres pourront développer des formes graves et devront être hospitalisées. Aujourd'hui partout en France le virus circule à très grande vitesse, en Nouvelle Aquitaine et en particulier dans les Pyrénées Atlantiques la propagation du virus est très active et a amené les autorités à prendre plusieurs mesures pour ralentir l'évolution de la situation épidémique.

Une réponse politique à la circulation de la COVID 19

Mercredi 14 octobre le Président de la république annonçait un certain nombre de mesures pour lutter contre la covid19, que le Premier Ministre, Jean CASTEX a détaillé ensuite pour lutter contre l'épidémie.

Nous avons reçu depuis plusieurs arrêtés préfectoraux organisant notre vie pour les prochaines semaines.

La situation aujourd'hui devient critique en Pyrénées Atlantiques, nous sommes classés en zone alerte, ce qui veut dire que le virus circule d'une manière très active.

Que nous disent les scientifiques sur ce virus ?

Le professeur Jean François DELFRAISSY, Président du conseil scientifique, interviewé le 9 octobre estime que cette crise va durer « le virus va être là jusqu'à l'été prochain ».

Un autre professeur, le virologue Christian BRECHOT, Président du Global virus Network, annonce le 12 octobre que ce virus est très contagieux que l'on va vivre longtemps avec lui et que d'autres pandémies sont à craindre. Ce professeur, lui, pense que probablement il y aura un vaccin début 2021 mais que les vaccinations de masse ne se feront que fin 2021.

Martin HIRSCH Directeur Général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris le 16 octobre rappelle que la plupart des gens ont compris que la situation est grave, le virus circule de jour comme de nuit et que ce n'est qu'un comportement global qui sera efficace pour s'en sortir.

Situation compliquée. Difficile d'entendre, de recevoir et de comprendre tout ceci. Que faire alors ?

Pour retarder la progression du virus on n'a pas tellement le choix, il faut respecter ensemble les recommandations qui nous sont faites, pour s'en sortir, il faut que tous en même temps nous fassions les mêmes gestes. Si nous nous disons ici, ça va le virus ne circule pas trop je peux faire ce que je veux, nous ne nous en sortirons pas.

Il est donc impératif que nous soyons tous mobilisés pour réduire cette circulation du virus.

Vingt millions de nos compatriotes ont un couvre-feu à respecter depuis quelques jours. Maintenant, dans notre département nous venons de recevoir deux arrêtés qui fixent de nouvelles règles. Alors appliquons les règles qui nous sont demandées pour freiner la progression du virus, pour ne pas s'infecter mutuellement, pour ne pas encombrer les hôpitaux, pour soulager nos soignants, pour inverser la courbe et retrouver très vite, espérons-le, une situation plus normale....

Essayons autant que faire se peut, de se priver un temps, de se limiter dans nos activités, de réduire nos réceptions, nos fêtes, nos soirées entre amis, pour si possible, passer de bonnes fêtes de fin d'année et retrouver une vie sociale normale.

Cette vie sociale qui est depuis plus de 6 mois maintenant perturbée ou parfois quasi inexistante, cette vie sociale qui nous manque tant.

Chacun est concerné par la situation actuelle, ensemble faisons face à ce virus pour lutter plus efficacement et pour un retour à des jours meilleurs.

Jean Naulé
Maire de Maslacq



Maslacq Infos

Directeur de la publication : le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79

📄 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr

✉ mairie.maslacq@wanadoo.fr





Informations du Maire au Conseil (17/07/20)

❑ Droits de préemption non-exercés :

M. le Maire fait mention des ventes sur notre territoire sur lesquelles il n'a pas exercé notre droit de préemption.

- ◆ Vente CAUHAPÉ/CARPENTIER



Approbation du PV de la séance précédente (26/06/20)

Il est adopté à l'unanimité



Mise en accessibilité Choix des candidatures (17/07/20)

✓ **Lot N° 1 : VRD - Gros œuvre – Charpente Couverture EP- Enduits Extérieurs** : Aucune candidature ni offre reçue. une nouvelle consultation est proposée suivant la procédure adaptée, en séparant les travaux en 4 lots distincts :

- Lot 1 – Voirie Réseaux Divers (VRD)
- Lot 9 – Charpente bois couverture

- Lot 2 – Gros œuvre – enduits de façade
- Lot 10 – Chenaux métalliques

Vote favorable : Unanimité

✓ **Lot N° 3 : Menuiseries extérieures et intérieures bois - Serrurerie** : Aucune candidature ni offre reçue. Il est proposé d'engager une consultation sans publicité ni mise en concurrence, sur ce lot qui ne subira aucune modification.

Vote favorable : Unanimité

✓ **Lot N° 4 : Plomberie sanitaire – VMC : 3 offres reçues**

Les entreprises Brunet, SPEM et Poumirau ont répondu. L'analyse des offres est présentée, M. le Maire propose de suivre les conseils de la maîtrise d'œuvre et de retenir l'entreprise BRUNET pour :

Un montant de 19 941.00 € HT soit 23 929.20 € TTC pour l'offre de base

Ou 26 198.00 € HT soit 31 437.60 € TTC avec prestations supplémentaires éventuelles

Vote favorable : Unanimité

✓ **Lot N° 5 : Electricité – Courants faibles – Chauffage électrique** : 1 candidature irrecevable et 1 offre reçue L'entreprise INEO a répondu. Une négociation postérieure à la commission d'appel d'offre est en cours. Compte tenu du fait qu'une seule entreprise a répondu, vu l'offre technique et la négociation en cours, M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour retenir INEO et l'autoriser à signer le devis revu par l'entreprise à la suite de la négociation dans la limite :

D'un montant de 51 059.24 € HT soit 61 271.09 € TTC pour l'offre de base

Ou 64 512.57 € HT soit 77 415.08 € TTC + Prestations supplémentaires éventuelles

Il est indiqué que l'architecte en matière de lustres avait fait des choix luxueux qui expliquaient le montant élevé du lot. Les négociations en cours vont modifier la nature des luminaires, ce qui devrait ramener le prix proposé par INEO en dessous de l'offre de base.

Julien Escos demande qu'il n'y ait pas de vitre opaque qui réduise la luminosité. Il lui est répondu que ce sera le cas Jean Naulé et Stephan Bonnafoux qui connaissent l'entreprise la considèrent comme très sérieuse.

**1 Abstention : Cindy JENNY
Pour : Le reste du Conseil**



✓ **Lot N°6 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds** : 1 offre reçue

L'entreprise NAYA a répondu. M. le Maire propose de suivre les conseils de la maîtrise d'œuvre et de retenir l'entreprise NAYA pour : Un montant de 9 106.16 € HT soit 10 927.39 € TTC pour l'offre de base.

Vote favorable : Unanimité

✓ **Lot N°7 : Carrelages – Faïence** : 3 offres reçues

Les entreprises Erbinartegaray, Buso et Lesca ont répondu, M. le Maire propose de suivre les conseils de la maîtrise d'œuvre et de considérer :

L'offre de l'entreprise Erbinartegaray non-conforme. (Les faïences ne correspondent pas aux prescriptions)

L'offre de l'entreprise Buso non-conforme. (Les faïences et carrelages ne correspondent pas aux prescriptions)

Et de retenir l'entreprise LESCA pour Un montant de 24 280.60 € HT soit 29 136.72 € TTC pour l'offre de base

Vote favorable : Unanimité

✓ **Lot N°8 : Carrelages – Peinture - Revêtements de sols souples** : 4 offres reçues

Les entreprises Bognard, Naya, Pau Peinture, Lorenzi ont répondu. M. le Maire propose de suivre les conseils de la maîtrise d'œuvre et de retenir l'entreprise Bognard pour un montant de 14 236.79 € HT soit 17 084.15 € TTC pour l'offre de base.

Vote favorable : Unanimité



Subvention coopérative scolaire (17/07/2020)

Monsieur le Maire indique que n'ayant pas reçu de dossier de demande de subvention de la part de l'OCCE pour 2020, aucune subvention ne lui a été attribuée. La crise du Covid ayant conduit à la fermeture des écoles de mi-mars à mi-mai, puis à une reprise très partielle sans sorties scolaires, la subvention pour les sorties scolaires de maternelles n'avait pas été adoptée.

Suite à ses échanges avec le Directeur de l'école publique, M. le Maire explique à l'Assemblée :

- ◆ Que jusqu'alors il n'était pas demandé à l'OCCE de remplir de demande pour obtenir la subvention annuelle
- ◆ Que des sorties avec la classe de maternelle ont eu lieu à l'automne 2019 (sorties cinéma) et que d'autres pourront être envisagées à l'automne 2020.

M. le Maire propose à l'Assemblée de prendre en considération ces informations, et d'envisager :

L'attribution à l'OCCE d'une subvention de 250 € et l'attribution de la subvention versée pour les enfants de maternelle, sur la base ci-dessous :

2019			2020		
Nb élèves	Subv/élève	Subv totale	Nb élèves	Subv/élève	Subv totale
19	17.79	338.01	25	17.99	449.64

M. le Maire rappelle qu'une somme de 1 200,00 € avait été allouée pour des demandes diverses.

Il précise que pour les années à venir, les écoles devront remplir un dossier de demande de subvention simplifié, précisant la destination des fonds qui pourront leur être alloués.

Une discussion s'engage au cours de laquelle

Benoît LAU BÉGUÉ explique qu'il est impossible au Directeur de préciser en début d'année quelles vont être les dépenses engagées puisqu'elles accompagnent l'évolution du projet pédagogique.

Alain de LAPPARENT propose que dans les années à venir, soit votée une somme par référence à l'année précédente et que l'on demande au Directeur de justifier de son utilisation.

Vote favorable : Unanimité



Frais de déplacement des agents territoriaux (04/07/2019)

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ Le remboursement des frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques selon les tarifs en vigueur
- ✓ Le remboursement des frais de repas sur la base forfaitaire de l'arrêté Ministériel
- ✓ Le remboursement des frais de stage aux taux fixés par la réglementation (sauf si l'organisme les prend en charge)
- ✓ Le remboursement des frais engagés pour le transport du corps d'un agent décédé au cours d'un déplacement (sur présentation des pièces justificatives et sur demande de la famille)

Vote favorable : Unanimité



Budget Primitif 2020 (17/07/2020)

- ✓ Le Maire informe l'Assemblée que, compte tenu de la crise du Covid-19, le vote du budget primitif 2020 doit avoir lieu exceptionnellement avant le 31 juillet 2020. Le budget a été étudié discuté en commission des finances.
- ✓ La proposition est faite de le voter
 - ◆ Pour la section investissement, par opération.
 - ◆ Pour la section fonctionnement, par chapitre,

Investissement

Dépenses : 646 206.93 € dont 69557.34 € de RAR (Reste à réaliser)
 Recettes : 646 206.93 € dont 0.00 € de RAR

Fonctionnement

Dépenses : 749 506.79 € dont 0.00 € de RAR
 Recettes : 749 506.79 € dont 0.00 € de RAR



<http://www.maslacq.fr>

Détail accessible sur le site
VIE MUNICIPALE

Conseil Municipal

PV de séances 17/07/20

Vote favorable : Unanimité



Avis enquête publique Unité de méthanisation (17/07/2020)



Une enquête publique est ouverte par les services de la Préfecture, pour la construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Mourenx. Des boues, résidus de la méthanisation, seront épandues sur des terrains dont une partie se trouve sur la commune de Maslacq.

Il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

L'ensemble des documents relatifs à cette enquête publique est consultable sur le site de la Préfecture :

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Enquetes-publiques/En-cours/SAS-BIOBEARN-A-MOURENX/Pieces-du-dossier>

Après avoir pris connaissance des documents, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ Pense que le projet de méthanisation est intéressant en ce qui concerne la production d'énergie sans puiser dans les réserves fossiles, mais qu'il n'a pas capacité à juger des conséquences éventuelles
- ◆ **Formule un avis FAVORABLE à une très faible majorité** sur le projet (54% des votes exprimés) correspondant, du fait des abstentions, à 42% des conseillers votant.



Abstentions : 3 Stephan BONNAFOUX, Benoît LAU BÉGUÉ, Moha CHAD

Qui estiment ne pas avoir les éléments permettant de faire un choix (en particulier la localisation des 28ha potentiellement concernés à Maslacq)

Contre : 5 Valérie CASAMAYOU, Babeth PINHEIRO BAPTISTA, Julien ESCOS, Cindy JENNY, Virginie PAGADOY

Qui privilégient les éléments négatifs du procédé :

- ◆ Les risques liés aux silos (odeurs, fuites de méthane...)
- ◆ La possible dégradation des sols
- ◆ Les risques de pollution des nappes suivant l'endroit où a lieu l'épandage avec des agents pathogènes, des résidus d'antibiotiques et des métaux lourds comme le cadmium
- ◆ La crainte qu'au fil du temps l'unité accepte des boues d'épuration en complément

Pour : 6 Dominique COURAULT, Dominique MALHERBE, Gwendoline NAULÉ, Alain de LAPPARENT, Jean NAULÉ, Michel GRIGT

Qui privilégient les éléments positifs du projet

- ◆ Produire un biogaz issu de la fermentation, des effluents d'élevages, des résidus de culture sans puiser dans les énergies fossiles
- ◆ Participer à l'élargissement du bouquet énergétique de la France
- ◆ L'épandage respecte les distances par rapport aux cours d'eaux et habitations
- ◆ L'unité est montée dans le cadre d'une coopérative qui privilégie la ressource locale, s'interdit l'addition de boues d'épuration et conseillera les agriculteurs pour respecter un plan d'épandage qui prend en compte les caractéristiques du sol et des cultures qui y sont faites.

Chèque à l'encaissement (17/07/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de 2 498.09 € provenant de la MAIF, assureur de la commune et du CCAS. En effet, un dégât des eaux a été constaté dans le logement communal rue du Presbytère.

L'assurance présente la prise en charge de la manière suivante :

Montant estimé des dommages :	3 092.10 €
Déduction vétusté récupérable :	444.01 € (remboursables à réception des factures acquittées)
Déduction franchise contractuelle :	150.00 €

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 2 498.09 € reçu au titre de la prise en charge des travaux de remise en état du logement communal situé rue du Presbytère



Commission des Impôts Directs (17/07/2020)

Titulaires	Suppléant(e)s
Ernest Durant	Gérard Hautbois
Claude Naulé	Benoit Lau Bégué
Ginette Mondou	Michel Grigt
Leopold Dubois	Sébastien Darrigrand
Stéphan Bonnafoux	Thierry Schmitt
Robert Langla	Dominique Malherbe dit Lartigue
Dominique Lartigau-Bourdeu	Marie Denise Bergos
Dominique Courault	Laurent Arriau
Danielle Boy	Marie Hélène Enous
Christian Arees	Jacques Malherbe dit Lartigue
Georges Fréchou	Serge Bisoire
Pierre-Guy Cuesta	Guy Vandewyngaerde





Monsieur le Maire précise que n'ayant pu réunir 24 candidatures avant le Conseil précédent, il a transmis à la Direction des Services Fiscaux une liste comportant les noms de 9 titulaires et 6 suppléants. Les services fiscaux lui ont fait savoir qu'il était indispensable de proposer 12 titulaires et 12 suppléants, ce qui est le cas ce soir

Julien ESCOS dit avoir reçu un message anonyme disant que plusieurs personnes qui faisaient partie de la commission de 2014 se plaignaient de ne pas avoir été consultées alors qu'elles auraient souhaité faire partie de celle de 2020.

Le Conseil s'indigne du caractère de nouveau anonyme du message et espère que cela ne deviendra pas le nouveau mode de communication à Maslacq.

La liste de 2014 a été sortie, et il semble qu'une seule personne susceptible de participer n'ait pas été contactée.

Certains membres du Conseil figurant sur la liste seraient prêts à céder leur place. Mais ne voulant pas ajouter de nouveaux délais, le Conseil décide de garder la composition ci-avant de la liste à fournir aux impôts (qui retiendront, parmi ces noms, 6 titulaires et 6 suppléants). La remarque est faite que les personnes savaient que leur mandat était de six ans, auraient pu faire savoir à la Mairie, après les élections, leur souhait de poursuivre leur participation et auraient probablement été retenues.

Abstention : 3 Benoît LAU BÉGUÉ, Michel GRIGT, Julien ESCOS qui aurait souhaité que tous les membres de 2014 soient contactés
Pour : Le reste du Conseil .



Convention avec le syndicat Gave et Baïse (17/07/2020) Pour l'implantation d'une borne incendie

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de raccorder le poteau incendie « Hortané » au réseau d'alimentation en eau potable. Il est nécessaire de signer une convention avec le SMEA Gave et Baïse afin de définir les conditions de réalisation et de financement de cette opération, qui sont de sa compétence, et qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage. Cette opération, de la compétence de la commune, sera financée à 100% par cette dernière, hors TVA puisque l'ouvrage réalisé intègrera le patrimoine du service public d'eau potable du syndicat.

Le montant d'opération devrait s'élever à 1 455.92 € HT. Il s'agit d'une estimation. Par ladite convention, la commune s'engage à rembourser au Syndicat l'intégralité de la somme qu'il aura effectivement avancé pour cette opération.

Vote favorable : Unanimité



Modification délégation au Maire (17/07/2020)

M. le Maire rappelle que la délibération 2020-21 donne délégation du Conseil Municipal au Maire afin de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget. » Il précise que ce texte a évolué, et propose d'en adapter la formulation en lui apportant une limite de montant.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de la Commune et de clarifier la délégation précédemment donnée, à l'adapter, DÉCIDE

- ◆ De donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.
- ◆ Qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera de la présente délégation.

Abstention : Virginie PAGADOY,
Contre : Cindy JENNY et Julien ESCOS qui trouve le montant trop élevé
Pour : Le reste du Conseil .



Questions orales des conseillers (17-07-20)



Julien ESCOS :

✓ **Chasse**

L'ACCA ayant entendu parler d'un projet de « City-stade », souhaite qu'il ne se situe pas près du local de chasse.

Le projet débute. Il sera tenu compte de cette remarque, il pourrait se situer non loin des vestiaires du foot

✓ **Ouverture du Trinquet et de la salle socioculturelle**

Julien Escos demande où en sont les réflexions quant à la réouverture

Jean Naulé indique que le Trinquet a réouvert le 17 juillet avec respect des gestes barrière sous la responsabilité du Président du Pelotari. En ce qui concerne la salle socioculturelle, c'est la personne qui loue qui est responsable du respect des règles sanitaires. Une convention est en cours de rédaction.

✓ **Remerciements au personnel**

Julien Escos a appris que le Maire avait remercié le personnel pour son comportement pendant la crise sanitaire demande pourquoi le Conseil n'a pas été convié

Jean Naulé, nouveau Maire, chef du personnel communal s'est présenté à lui pour faire connaissance et aborder les méthodes de travail. C'est à cette occasion qu'il a remercié les personnes qui se sont beaucoup impliquées, en particulier pour la reprise de l'école. Cela n'empêchera pas d'organiser une petite cérémonie à laquelle le Conseil Municipal serait associé.

✓ **Randonneurs**

Julien Escos a rencontré Jeannine LASSAUBE dans le cadre du réaménagement de la Place Marquitou.

Elle ne voit pas d'inconvénient à ce que le car charge les randonneurs et les dépose au stade.

Il faudra déterminer comment ouvrir le portail. Charger une personne de le faire ou confier une clé à Mme LASSAUBE

✓ **Commission voirie**

Une rencontre a eu lieu avec un responsable de la CCLO pour évoquer les aménagements de la rue du presbytère (bande blanche de protection pour le cheminement des enfants et places de parking en arête face du presbytère)



Alain de LAPPARENT :

✓ **Sentier d'interprétation**

Alain mentionne qu'un circuit du patrimoine a été élaboré. Il demande aux conseillers si cette mise en valeur du patrimoine et de l'histoire du village leur paraît intéressante.

Il fait part du premier contact qu'il a eu sur le sujet avec Élodie DUCOS responsable du Plan de Randonnée de la CCLO : Sympathique, admirative mais ayant beaucoup d'arguments contre !

- La CCLO ne serait pas en train, comme nous le pensions, de revoir son PLR (Plan Local de Randonnées)
- Elle privilégie les boucles < 4 Km et notre sentier est linéaire et fait 8 Km (total Aller-Retour)
- Elle trouve qu'on met en valeur des choses qui le sont déjà dans des sentiers existants (Moulins, bacs...)

Si nous tenons à réaliser ce sentier, il nous faudra développer beaucoup d'énergie et rechercher des appuis politiques.

La réponse des conseillers est unanimement positive.

- ✓ *Benoît LAU BÉGUÉ, qui côtoie Élodie dans son travail va défendre auprès d'elle le sentier de Maslacq.*
- ✓ *Jean NAULÉ se dit prêt à appuyer le projet. Il nous fait savoir que le nouveau Président de la Communauté de Commune veut rencontrer l'ensemble des élus. Ce rendez-vous pourra être l'occasion de défendre le projet auprès de lui.*



Dominique MALHERBE

✓ **Panneau d'avertissement**

La sortie de la route du Tucq où se situe son élevage sur la route de Lagor est dangereuse. Il a demandé au département de mettre un panneau « sortie d'engins agricoles ».

Le département lui indique que ce serait à sa charge

- ✓ *Julien ESCOS suggère que la commune le prenne en charge.*
- ✓ *Jean NAULÉ décide d'intervenir en tant que Maire auprès du Département*





Valérie CASAMAYOU

✓ Ferme Brouquise

Valérie fait savoir que la route menant à la ferme Brouquise a un virage très court qui rend difficile l'accès des camions. La propriétaire dit n'avoir jamais eu de proposition de la commune.

Jean NAULÉ, qui était responsable de la commission voirie de la précédente municipalité, dit ne jamais avoir eu de demande. Le sujet sera étudié en commission voirie.

✓ Tennis

Valérie demande comment on peut jouer sur le court de tennis du stade.

Il lui est répondu qu'il faut s'inscrire au club, (cotisation annuelle modique). On bénéficie alors d'une clé.

✓ Bibliothèque

Valérie dit avoir compris grâce à sa mère qui est responsable de la bibliothèque la différence entre les subventions associatives (pour lesquelles une somme peut être versée à l'association demandeuse) et celle de la bibliothèque, qui a une ligne allouée dans le budget de la commune.

✓ Foot

Les responsables de l'ESP aimeraient rencontrer le Maire.

✓ Décorer les anciens vestiaires du stade.

Valérie demande s'il serait possible de décorer ces vieux bâtiments

La partie en dur est utilisée par le Comité des Fêtes pour stocker son matériel. La partie en bois est très abimée mais le coût du désamiantage a dissuadé les municipalités successives de les démonter. Pourquoi ne pas utiliser les talents de jeunes tagueurs pour égayer les façades ?



Babeth PINHEIRO BAPTISTA

✓ Fibre optique

Sait-on quand Maslacq sera raccordé au réseau ?

Lors de l'implantation du Nœud de Raccordement qui va permettre de couvrir 9 communes de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez : Argagnon, Balansun, Castétis, Castetner, Loubieng, Maslacq, Mont, Sarpourenx et Sauvelade, il avait été dit que, la zone de distribution sera progressivement construite entre 2020 et 2023. Sachant que priorité est donnée aux communes mal desservies par l'ADSL, Maslacq ne devrait pas être reliée avant 2023.

Le site Internet lafibre64.fr permet de suivre l'évolution du réseau dans le département

✓ Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes cherche une salle pour se réunir



Jean NAULÉ

✓ L'appartement de l'allée des tilleuls est repris

✓ Une autorisation a été donnée au foot pour une journée foot pique-nique au stade dimanche 19 juillet 2020

✓ Éclairage public : L'ensemble des horloges ont été réglées

✓ Téléphone : Les réparations sont en cours route de Loubieng et à la Geyre

✓ Dératisation : Une campagne de dératisation va être menée.

✓ Sécurisation route de Lagor : Benoît Lau-Bégué a fourni une photo de 2012/2013 montrant un piéton en bord de route lors du croisement de deux voitures. Julien Escos lui demande s'il peut l'utiliser dans la réflexion avec nos partenaires

Benoît Lau Bégué lui donne l'autorisation et lui rappelle combien le sujet lui paraît important



Michel GRIGT

✓ Commission Commerce artisanat : La commission a pris contact avec la responsable de la CCLO et entame des rencontres avec des acteurs locaux (épicerie, pharmacien, médecin, infirmière...) pour connaître leurs intentions.



Déchets acceptés en déchetterie

Les déchetteries au fil du temps ont considérablement élargi la gamme des déchets pris en charge.



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris

Déchets verts

Si vous n'avez pas l'utilité de vos déchets végétaux et souhaitez vous en débarrasser rapidement, vous pouvez vous rendre à la déchetterie où ils seront dirigés vers une entreprise spécialisée dans leur recyclage.



Bois

- ◆ La classe A désigne les bois qui n'ont pas subi de traitement particulier et sont orientés vers du bois de chauffage ou du bois énergie.
- ◆ Les bois de classe B, qui ont été traités, sont recyclés en panneaux de particules



DÉBLAIS / GRAVATS

Gravats (Béton, brique, céramique, plâtre, tuiles...)

Ces déchets, concassés et triés sont valorisés dans les sous couches routières, les remblais ou les graviers d'assainissement



FERRAILLE

Ferraille

La grande majorité des emballages en métaux sont tout à fait recyclables, à l'instar des boîtes de conserve, des bombes en acier, des carrosseries de tondeuse, des canettes et des barquettes en aluminium et des briques de boisson. Lors du recyclage, la distinction est faite entre les métaux dits ferreux et les métaux non-ferreux.

Meubles et matelas



Meubles, matelas, couettes et oreillers ont désormais leurs bennes dédiées dans les déchetteries d'Arthez-de Béarn, Maslacq, Monein, Orthez et Pardies. L'éco-organisme Eco-mobilier pourra ainsi les envoyer se faire recycler, matière par matière.



Cartons

Lorsque vous jetez vos emballages cartons dans un bac dédié, leur parcours pour devenir une nouvelle matière première ne fait que commencer. Vos déchets cartons sont triés et orientés vers la production de nouveaux cartons ou de papier kraft.



Emballages ménagers (bac jaune)

Tous les emballages ménagers sauf le verre sont collectés en mélange en bacs roulants à couvercle jaune une semaine sur deux : (semaine paire pour Maslacq)

Textiles (Le Relais rue du parc et à la déchetterie)



Les textiles sont les premiers déchets à avoir été récupérés pour être réutilisés. D'abord transmis dans un cadre familial de génération en génération, les vieux vêtements ont aussi transité via les chiffonniers puis les associations humanitaires. Avec l'avènement de la société de consommation, la production textile – et donc la part de déchets induits – n'a cessé d'augmenter. La filière de la récupération textile a dû s'organiser, des procédés industriels ont été mis au point pour pouvoir traiter et recycler des volumes de plus en plus importants et l'activité s'est professionnalisée.



Piles

Il est important de les recycler pour éviter le gaspillage des ressources naturelles rares comme le fer, zinc et nickel, revaloriser les alliages et métaux (acier, ferromanganèse) qui sont utilisés dans de nombreuses industries, éviter d'introduire dans les ordures ménagères ou de disperser dans la nature des métaux lourds se révélant très toxiques pour l'homme, l'animal ou l'environnement.

Batteries de voitures

Ce type recoupe, en particulier, les batteries de voiture, de kart de golf, les batteries de motocyclettes ainsi que certaines batteries commerciales. On les recycle en les passant à la meule, neutralisant l'acide et séparant les polymères du plomb. Le matériel ainsi récupéré est recyclé de plusieurs manières, dont la reconstruction de nouvelles batteries.





Les lampes qui se recyclent



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, mais apportées en déchetterie.



Lampes fluo-compactes



Lampes LED



Tubes fluorescents



Lampe sodium Haute pression

Le recyclage des appareils électriques

<p>Ordinateurs</p> <p>Télévisions</p>	<p>Machines à laver</p>	<p>Séchoirs</p>	<p>Frigos</p> <p>Congélateurs</p>
<p>Perceuses</p> <p>Scies...</p>	<p>Appareils</p> <p>Photos</p>	<p>Téléphones</p> <p>Tablettes</p>	<p>Bouilloires</p>

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Tous les appareils électriques et électroniques peuvent être recyclés. Ils contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement (piles et accumulateurs, gaz à effet de serre, composants contenant du mercure, condensateurs pouvant contenir des PCB, etc.), mais ils présentent aussi un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent (métaux ferreux et non ferreux, métaux rares, verre, plastiques, etc.). Entre 76% et 90% des matériaux qui les composent peuvent être réutilisés pour la fabrication de nouveaux appareils, à condition qu'ils soient bien collectés par une filière de recyclage, ce qui est le cas à la déchetterie.

Comment les recycler ?

Les DEEE collectés par la filière agréée sont traités en France et en Europe avec un haut niveau de protection de l'environnement. La filière française de collecte et de traitement des DEEE permet de gérer efficacement plus de 600 000 tonnes par an de DEEE et a permis de créer plus de 3 000 emplois depuis 2006 (logistique, réparation, recyclage et dépollution).

L'activité de préparation au réemploi est par ailleurs bien développée en France, en particulier sur les gros appareils ménagers (gazinières, lave-linges, etc.) avec des réseaux tels que Envie ou Emmaüs.



Les déchets spécifiques traités par les professionnels et les déchetteries



Pneus

Le Code de l'environnement dit que tout pneu neuf vendu en France doit être valorisé en fin de vie. Ce sont les professionnels mettant ces pneus neufs sur le marché français qui doivent assumer financièrement la prise en charge et le traitement de leurs pneus en fin de vie. C'est le principe de la Responsabilité élargie du producteur (REP). Sur la déchetterie, seuls les pneus de véhicules légers non jantés sont acceptés



Huiles alimentaires

Attention : Ne déversez pas votre huile alimentaire usagée dans le bac vert pour compostage, ni dans l'évier, les WC ou les canalisations. Elle les encrasserait et perturberait le traitement des eaux par la station d'épuration ou dans votre fosse.

En petite quantité elle peut être jetée avec les déchets non recyclables
Les déchetteries développent des procédures de collecte



Huiles de vidanges

Il est important de savoir que le rejet des huiles usagées dans l'environnement est totalement interdit. Les professionnels de l'automobile ont des circuits de récupération, la plupart des déchetteries dont la nôtre sont dotées de points de collecte.



Déchets ménagers spéciaux (pots de peintures, solvants, etc.)

Les produits chimiques usagés peuvent constituer des déchets dangereux, et un réel facteur de pollution. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée.

Bien trier ses déchets chimiques, permet leur valorisation et pour certains leur recyclage. Par exemple, les générateurs d'aérosols métalliques ont plusieurs vies. C'est pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisé qu'ils doivent être déposés en déchetterie ou dans un point de collecte temporaire.

Par conséquent, ils ne doivent être jetés : ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif), ni dans les canalisations (WC, évier). Déposez vos déchets chimiques en point de collecte ou en déchetterie.



Peinture

Jardinage

Auto

Entretien

Piscine

Chauffage barbecue

Cartouches d'encre

Votre cartouche d'encre est vide ? Vous ouvrez le capot de l'imprimante et instinctivement vous la jetez dans la poubelle jaune en vous disant qu'elle est faite de plastique. Depuis 2018, les cartouches jet d'encre font parties des déchets de la catégorie DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Elle peut contenir des parties électriques ou électromagnétiques dangereuses pour l'environnement et le plastique qu'elle contient n'est pas biodégradable.

Le seul endroit où vous devez jeter votre cartouche est dans un collecteur, souvent disponible chez des marchands de presse ou dans les centres commerciaux mais aussi en déchetterie.

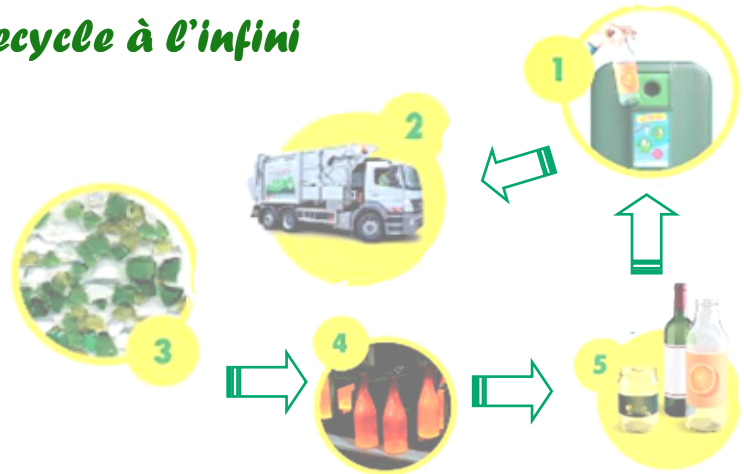
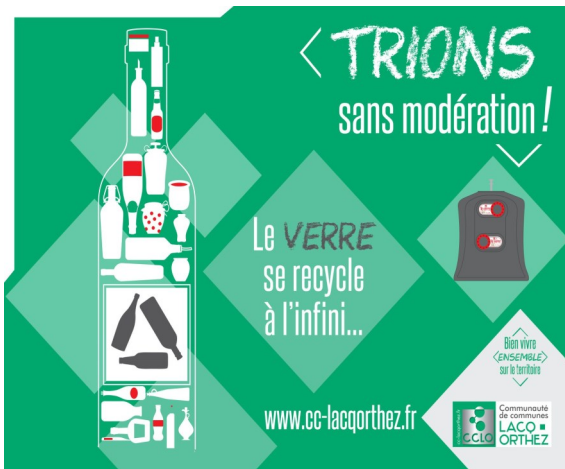
Radiographies Bouchons en plastique et en liège



La déchetterie vous permet aussi de recycler vos radios médicales et les bouchons en liège ou en plastique



Triez le verre, il se recycle à l'infini



Mieux qu'un grand discours, les images ci-dessus, vous rappellent que les contenants en verre sont recyclables à l'infini et les phases de ce recyclage

Emballages en verre : OUI

Bouteilles, pots, bocaux (petits ou grands), n'hésitez plus, si ce sont des emballages en verre, ils se déposent dans les colonnes de tri à votre disposition par la CCLO

- ◆ À l'entrée du stade
- ◆ Rue de l'église
- ◆ À la déchetterie
- ◆ Place du Marquitou

Glissez les contenants en verre dans les trous des colonnes à verre **et ramenez chez vous pour les jeter**, cartons, cageots, capsules, couvercles métalliques, bouchons... *ne les laissez pas au pied des colonnes comme cela arrive trop souvent (cela crée un coût inutile qui se répercute sur vos impôts)*

Plat ou vaisselle en verre, miroirs, porcelaine : NON

Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers.

La vaisselle, les verres à boire, la porcelaine, la faïence, la céramique, les ampoules, les plats en verre, les miroirs... sont à jeter à la poubelle ou en déchetterie.

Un doute ? : Le guide du tri CITEO



<https://www.consignesdetri.fr/>

Vous vous êtes sûrement interrogés en face d'un déchet sur l'endroit où vous en débarrasser, ce site répond à vos interrogations en tenant en principe compte des règles spécifiques à votre zone géographique.

Première étape = Vous localiser

Lorsque vous vous connectez, le site vous indique que vous ne vous êtes pas encore localisé et vous invite à taper votre code postal et le nom de votre commune

Deuxième étape : Interroger la base de données

Point de collecte (comme les colonnes à verre où la déchetterie)

Bac à couvercle jaune (Tri sélectif) qu'il appelle caissette parce que récemment tous les foyers n'étaient pas munis de bacs

Bac à couvercle vert (Ordures ménagères)

Bac de compost (À réclamer à la déchetterie)



Un Bac trop petit, trop grand ou cassé ?

La capacité de vos bacs n'est plus adaptée à votre production de déchets, n'hésitez pas à venir le changer. Vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Maslacq, avec votre bac actuel, afin de le faire remplacer. **Merci de vous munir d'un justificatif de domicile**



École Jeanne d'Arc

<http://ecolejeannedarcmaslacq.toutemonecole.fr/>

Une rentrée dans la nouveauté

Les élèves de l'école Jeanne d'Arc ont vécu une joyeuse rentrée !

Cette année, les enfants ont accueilli une nouvelle Directrice, Mme Emmanuelle BANCONS, et deux nouvelles enseignantes, Mme Élodie LE TOUS et Mme Sophie ETCHEBERRY. C'est donc un départ nouveau pour toute l'école.

Cette aventure s'annonce déjà riche en découvertes, en rigolades et en moments inoubliables.



© Crédit photo : Luce Gardères



AG de l'Association de chasse 08/20

Présents :

Vingt huit personnes

Dont M. le Maire Jean NAULÉ et la conseillère en charge des associations Mme Valérie CASAMAYOU,

Bilan financier : Soldes positifs satisfaisants

Bilan moral :

Quota de chevreuils presque atteint (27 prélevés sur 30).

- 8 bracelets vendus à Actéon pour le tir d'été.
- 90 sangliers prélevés sur l'AICA, dont 5 sur la commune.
- Demande d'une convention d'agrément accordée par la Fédération Départementale
- 3 colliers de lièvres demandés (reste 2 de la saison passée)
- Comptage nocturne annulé.
- Achat d'un effaroucheur (pétard à maïs) pour mettre à disposition des agriculteurs.



Bilan financier et moral adoptés à l'unanimité.

Élection d'un nouveau Conseil d'Administration

Tous les membres sont réélus pour trois ans à l'unanimité,

Affût grand gibier :

Obligation d'avertir les 2 responsables d'affût avant d'aller se poster (sécurité oblige).

Lâchers de gibier :

Comme l'an passé des faisans obscurs seront lâchés (en 3 lâchers comme tous les ans), et le tir du faisan commun reste interdit, à la demande des chasseurs.

Responsable battue :

- JP LAHOUDIE, J. ESCOS et F. LARROQUE (représentant Association Intercommunale)

Carte de chasse :

Tarif inchangé

Demande d'un nouvel adhérent (étranger), acceptée par l'Assemblée.

Fixation des dates et horaire de vente de cartes :

Repas des chasseurs : Prévu le 14 novembre, il est annulé du fait du contexte sanitaire.

Vente de barquettes chevreuil reconduit.

Vente de chevreuils (entier ou demi comme les années passées).





Des planches descriptives à l'église

◆ Faire vivre le patrimoine en mettant en relief ses caractéristiques et son histoire

Robert LANGLA dans le cadre de la commission Information Communication a élaboré quatre planches qui affichées dans l'église permettent aux gens de passage de comprendre son architecture et de découvrir les différents épisodes qui ont jalonné la vie de cet édifice. Elles comportent des illustrations accompagnées de longs textes explicatifs que vous pouvez retrouver sur le site internet en allant à l'adresse suivante ou en flashant le QR Code



Petite cloche



Tribunes aménagées dans la tour



<http://www.maslacq.fr>

LA COMMUNE

Histoire et patrimoine
Eglise St Jean Baptiste



Le chevet



École publique

Une rentrée un peu spéciale

Exceptionnellement le jour de la rentrée malgré le protocole sanitaire tous les parents ont pu accompagner leurs enfants jusqu'à la classe munis obligatoirement d'un masque.

Après, seuls les parents des élèves de maternelle seront autorisés à rentrer dans la cour de l'école munis d'un masque. Les élèves du CP au CM2 quant à eux entreront seuls dans l'enceinte de l'école.

Les effectifs cette année sont les suivants:

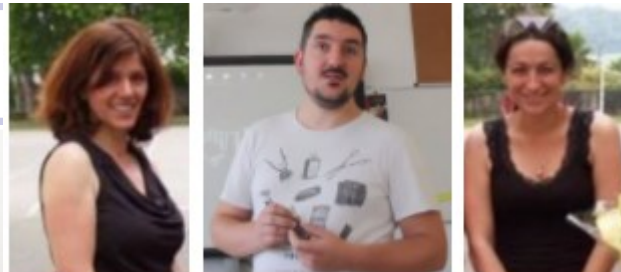
- Mme LATRUBESSE (classe de maternelle) a 21 élèves
- Mme CHAILLET (classes de CP / CE1 / CE2) compte 17 élèves
- Mr TEIXEIRA (classe CM1 / CM2) a la charge de 24 élèves

Nouveautés :

Cette année chaque classe bénéficiera de 3 heures d'enseignement en langue béarnaise.

L'inscription à la cantine se fait maintenant par un formulaire informatique envoyé aux parents par mail et elle est aussi accessible sur le site maslacq.fr par l'icône

Une nouvelle convention est en cours de signature avec le LEP (qui nous fournit les repas). La commune s'engage à lui fournir les effectifs prévus au moins quinze jours à l'avance. Elle se traduira par la connaissance des menus plusieurs semaines à l'avance, un meilleur équilibre et des changements moins importants. L'augmentation du prix des repas (qui étaient stables depuis 2018) sera de 5 cts dont 2 à la charge des parents



L'épidémie de COVID-19 a nécessité une organisation spécifique concernant

- ◆ Une désinfection plus fréquente
- ◆ L'organisation des récréations et des repas par classe



Quelques coups de pinceaux bienvenus

Vous avez probablement noté que quelques coups de pinceaux ont contribué à redonner un peu d'éclat au centre du village.

La CCLO a repeint

- ◆ Le tracé du parking de la place de la Mairie
- ◆ La signalisation au sol de la rue des écoles avec la création d'une place handicapé en face de l'église et une bande de protection piétonne entre l'école et l'église destinée à améliorer la sécurité de la circulation des enfants allant ou revenant de l'école. Le même type de protection est prévu rue du presbytère.

Le personnel communal est intervenu au cimetière pour repeindre

- ◆ Le socle de la croix
- ◆ Le portail

Des conseillers se sont retrouvés bénévolement

à l'initiative de la commission environnement plusieurs soirs de suite dans la bonne humeur avec pinceaux, peinture et white spirit pour redonner un peu d'éclat aux jardinières blanches



Un hommage du CCAS aux couturières

Une plante remise aux couturières bénévoles qui ont cousu les masques pour les remercier

Le Centre Communal d'Action Sociale a été très sensible au gros travail réalisé bénévolement par les couturières pour fournir des masques à tous les maslacquais. Pour les remercier, il avait envisagé d'organiser une réunion dans la salle du Conseil autour d'un vin d'honneur avec le CCAS et le Conseil Municipal

Du fait de la situation sanitaire actuelle, il a finalement décidé de leur montrer notre reconnaissance en leur offrant une plante (véronique) qu'un membre du CCAS est allé porter à chacune d'entre elles

Merci encore de l'esprit de solidarité dans lequel ce travail bénévole a été réalisé.





Pose des compteurs communicants Linky

LA SITUATION À MASLACQ

La pose des compteurs Linky est en cours depuis juillet 2020, et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Au 21/08, 156 compteurs étaient déjà posés ; le client (titulaire du contrat) reçoit à son domicile un courrier d'information de la part d'Enedis 45 jours avant le changement.

L'entreprise de pose, « Solution 30 » partenaire Enedis,

- ◆ Informe le client de son passage, par téléphone deux à trois semaines avant la date prévue en indiquant la période durant laquelle elle interviendra.
- ◆ Peut être jointe au 0 800 054 659

Si le compteur actuel est situé à l'intérieur du logement, ou nécessite une intervention du client (en cas par exemple de production d'électricité photovoltaïque), l'entreprise de pose prend un rendez-vous avec le client le jour et l'heure de son choix avec une grande souplesse, les techniciens travaillent le soir jusqu'à 19h et le samedi matin.

L'INTERVENTION

Aucun travail d'aménagement n'est nécessaire (Même emplacement, même taille que l'ancien compteur).

Intervention

- ◆ Complètement gratuite
- ◆ Assurée par un technicien de l'entreprise partenaire, « Solution 30 » reconnaissable par le port du logo Partenaire Enedis pour Linky.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de changer le compteur sans couper votre alimentation électrique. L'intervention du technicien et la coupure de courant associée durent en moyenne 30 minutes.

Le disjoncteur ne sera pas remplacé, sauf s'il est défectueux.

À l'issue de la pose, le technicien remet la notice d'utilisation du compteur au client

COMMENT SONT TRAITÉS LES REFUS DE CHANGEMENT

- ◆ Si le compteur est accessible sans entrer dans la propriété, il peut être changé sans autorisation (Cf contrat de fourniture d'électricité).
- ◆ S'il faut entrer dans la propriété privée, un courrier rappelle les obligations liées au contrat de fourniture d'électricité (en particulier le libre accès au compteur).
- ◆ S'il n'est pas donné suite, le compteur n'est pas changé
- ◆ À la demande il pourra toujours l'être gratuitement
- ◆ Une fois les compteurs d'une zone changés les personnes qui n'auront pas procédé au changement se verront facturer des frais pour envoyer un technicien relever leur consommation (leur compteur n'étant pas communicant)

Le compteur Linky devient le nouveau garant de la puissance (alors que c'est le disjoncteur qui jouait ce rôle avant). Il peut arriver (de façon marginale) que sur une installation où le disjoncteur était tolérant aux surconsommations, le compteur Linky peut se révéler plus sélectif, obligeant à modifier la puissance souscrite.

LE SUIVI DE CONSOMMATION

L'un des principaux avantages du compteur Linky est la possibilité de suivre sa consommation en temps réel

- Sur le cadran du compteur, par défilement
- Sur votre compte ENEDIS Linky par Internet avec l'édition de courbes

Le compteur électrique communicant devient ainsi un outil utile au quotidien pour maîtriser votre consommation d'électricité et repérer les anomalies de consommation. Pour accéder à ce service, c'est très simple, il suffit de vous connecter à votre compte client Enedis et de cliquer sur le menu "Suivre ma consommation". Vous aurez accès à votre consommation jour par jour mais aussi demi-heure par demi-heure sur 24 heures si vous le souhaitez. C'est une bonne façon de comprendre sa consommation quotidienne et de repérer les équipements qui posent problème.

Si vous ne souhaitez pas un suivi si détaillé, vous pourrez inhiber cette fonction.

Charte de modération
et de bonne conduite

facebook

Charte de modération et de bonne conduite

La page Facebook de la commune est un espace ouvert à tous qui constitue une autre façon d'accéder aux actualités du site internet communal.

Depuis près de deux ans qu'elle existe, elle a acquis 143 abonnés, le dialogue y est courtois et nous nous en félicitons.

Pour que cette situation ne risque pas d'être ternie par des commentaires injurieux ou déplacés, comme cela se produit trop souvent sur les réseaux sociaux, il nous a paru cependant prudent, d'établir une charte de modération et de bonne conduite. Cette charte s'inspire très largement de celle qui régit la page de la Communauté de Communes de Lacq Orthez.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales qu'elle mentionne peut entraîner la modération des commentaires et l'exclusion de la page.

Elle est accessible sur le site internet communal à l'adresse :



<http://www.maslacq.fr>

VIE MUNICIPALE

Commissions

Information com



Le fil des parents

Petites ou grandes questions, la Caf vous répond
Espace d'écoute, d'orientation et de soutien

Le fil des parents (écoute et soutien)

La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques a lancé une plateforme téléphonique, "Le fil des parents", lieu d'écoute et de soutien pour aider les familles du département dans l'exercice de la parentalité.

Quatre professionnels de la CAF et du centre social La Pépinière répondent aux questions, et aux besoins des parents

au ☎ **05 59 46 78 85** (coût d'un appel local)

- ◆ Le lundi de 14h00 à 16h30,
- ◆ Les mercredi et jeudi de 9h00 à 11h00
- ◆ Le vendredi de 14h00 à 18h30



Il s'agit d'une écoute anonyme dont l'objectif est de soutenir et orienter les parents si nécessaire vers les structures partenaires œuvrant sur les territoires.

LES THÈMES ABORDABLES :

- **L'un de mes enfants est en situation de handicap qui peut m'aider ?**
- **Je vis ma première grossesse, des structures peuvent-elles m'accompagner ?**
- **J'ai besoin de temps pour moi. Pour souffler, quelles solutions s'offrent à moi ?**
- **Mon enfant a du mal à s'insérer avec ses camarades de classe, comment puis-je l'aider ?**
- **Mes enfants ne s'entendent plus, comment renouer le lien ?**
- **Mon enfant passe beaucoup de temps devant les écrans, dois-je le laisser faire ?**



La commission information à votre disposition

Nous vous avons informés rapidement après les élections, de la répartition des conseillers dans les commissions municipales. Concernant l'information, vous avez noté que nous sommes six :



Conseillers municipaux	
Alain de LAPPARENT - 06 74 37 92 94 (Vice Président)	Benoît LAU BÉGUÉ - 06 81 68 78 18
Gwendoline NAULE - 06 18 63 18 81	Pierre Guy CUESTA - 06 27 64 37 15
Hors Conseil	
Jacqueline MINJOU - 06 16 78 95 74	Robert LANGLA - 06 31 44 23 71



Que nous avons ouvert une adresse mail commune maslacqinfo@gmail.com

à utiliser pour nous joindre, pour assurer la continuité du service en l'absence de certains d'entre nous

Que nous sommes à votre écoute Vous avez une activité sur Maslacq ?

Professionnelle

=> Vous êtes entrepreneur, commerçant, agriculteur, auto-entrepreneur, vous louez un gîte ou une chambre d'hôtes, et voulez mettre en valeur votre activité

Associative

=> Vous êtes responsable d'une association, qui a son siège à Maslacq (ou y intervient fréquemment) et vous souhaitez décrire les activités, les conditions d'adhésion et mettre en évidence les manifestations quelle anime

Personnelle

=> Vous avez une passion que vous aimeriez faire partager

=> Vous connaissez une personne qui mériterait d'être mise en valeur pour son histoire, son expérience, son action, mériterait d'être mise en valeur

Nous sommes à votre disposition pour relayer ces informations, informer sur vos projets, mettre en valeur votre activité, rendre compte des événements qui vous concernent

Pour cela, nous avons besoin de vous

Vérifiez si vous êtes répertorié sur le site communal maslacq.fr

Rubrique VIVRE ENSEMBLE - Entreprises ou Associations

- ◆ Si ce n'est pas le cas : Fournissez-nous les informations nécessaires par mail, par téléphone ou en demandant à rencontrer l'un d'entre nous
- ◆ Si c'est le cas : Vérifiez le contenu vous concernant et suggérez-nous les modifications qui vous paraissent souhaitables

Alimentez régulièrement les actualités du site ou le Bulletin municipal en nous envoyant des informations par mail, par téléphone ou en nous rencontrant pour décrire :

- ◆ Vos projets
- ◆ Vos réalisations
- ◆ Les événements qui ponctuent la vie de votre entreprise ou de votre association (AG, manifestations...), avec à chaque fois que possible des photos

Un devoir de modération

Bien entendu, nous nous réservons le droit de ne pas faire paraître

- ◆ Des textes contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au droit et au respect de la vie privée
- ◆ Toute publication ayant un caractère violent, raciste, injurieux, diffamatoire, grossier, blasphématoire ou pornographique.

Pour que le site maslacq.fr et le Bulletin Municipal Maslacq Infos soient des liens vivants entre nous, nous avons besoin de votre participation active et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos attentes



CIVISME ISME Parlons civisme

Le civisme désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions.

Bien vivre ensemble au quotidien dépend de la bonne volonté de chacun et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement. Respecter les règles de vie en société, être attentif aux autres, et prendre soin de ce qui est notre bien commun. L'espace public est de notre responsabilité à tous, la municipalité comme ses habitants. Il ne dépend que de nous tous de bien vivre ensemble.

Déchets Ordures :

Nous sommes tous responsables de l'environnement dans lequel nous vivons et que du fait de nos comportements nous contribuons à détruire.

Rappelons-nous que :

- ◆ Les mouchoirs et serviettes en papier ne disparaîtront qu'au bout de trois mois
- ◆ La canette de bière que vous laissez au bord du chemin mettra 200 ans à s'éliminer en polluant nos ressources en eau
- ◆ La bouteille ou le sac en plastique abandonnés mettront entre 100 et 1 000 ans à disparaître et formeront des milliers de petites particules que nous retrouverons dans l'eau que nous buvons et plus tard le poisson que nous mangerons
- ◆ Les mégots de cigarette en auront pour 2 ans à disparaître. Le filtre contient plusieurs milliers de substances chimiques dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes ; un mégot jeté par terre et emporté par les eaux aura toutes les chances de rejoindre les mers et les océans.
- ◆ La bouteille en verre laissée sur le lieu d'un pique nique en aura pour 4000 ans à se réduire en poudre
- ◆ La pollution des protections hygiéniques, masques, couches jetables représente un volume considérable, mettent des centaines d'années à se décomposer et jetés n'importe où perturbent le fonctionnement des égouts pluviaux .
- ◆ Les déchets abandonnés en bordure de route sont déchiquetés par les débroussailleuses. Les animaux peuvent se blesser les pattes ou s'étouffer ou s'infecter gravement en les ingérant.



Bruit :

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Professionnels

Périodes d'exécution de travaux bruyants

- ◆ Jours ouvrables
(dont samedi) de 7h00 à 20h00

Particuliers

Périodes d'exécution des travaux de bricolage (Tondeuses, tronçonneuses, broyeur)

- ◆ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ◆ Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ◆ Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Chiens

Les propriétaires de chiens doivent s'assurer que leurs animaux ne nuisent pas à l'entourage par leurs aboiements répétés.

Tapage nocturne :

De 22 h à 7 h du matin toute nuisance sonore (musique à fond, bruits de pas, aboiements...) est considérée comme du tapage nocturne. Contrairement à la journée, le bruit n'a pas à être répété, intense ni à durer pour être une infraction.

Si vous prévoyez une soirée bruyante, contactez vos voisins pour les prévenir.

En général, ils vous seront reconnaissants de les avoir alertés et se montreront compréhensifs si c'est occasionnel.



Feux de plein air :

Les feux de plein air et le brûlage à l'air libre des déchets verts peuvent être à l'origine de troubles de voisinage générés par la fumée et peuvent être la cause de la propagation d'incendies. De par leur combustion peu performante, ces brûlages nuisent à la santé et à l'environnement. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Pour éviter le brûlage, vous avez des solutions simples :

Le compostage : Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes. La CCLO met des composteurs à votre disposition 05 59 60 95 42 .

Le mulching : Tondre sans ramassage en laissant l'herbe finement coupée sur place

Le broyage : Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

La déchetterie : Vous pouvez y déposer résidus de tonte et branchages

Le ramassage de déchets verts :

Des collectes à domicile sont organisées le premier mercredi de chaque mois, sur appel exclusivement. Afin d'en bénéficier, **il est obligatoire de s'inscrire auprès de la CCLO au service déchets avant le vendredi qui précède la collecte au 05 59 60 95 42 .**

Les déchets doivent être sortis sur la voie publique la veille du jour de collecte. Pour des raisons techniques, la quantité collectée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage. Les feuilles et la tonte doivent être conditionnées dans des contenants facilement transportables (sacs ouverts ou contenants rigides). Les branches doivent mesurer 1m de long et 10 cm de diamètre maximum et être conditionnées en fagots.

Barbecue

Fumées incommodantes, odeurs tenaces, dangers d'incendie. La cuisine au barbecue génère parfois des désagréments pouvant aboutir à des conflits de voisinage. Il y a donc effectivement des règles à respecter.

L'utilisation d'un barbecue, si elle est occasionnelle, n'est pas considérée comme un trouble du voisinage.

50 KG
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS
ÉMETTENT AUTANT
DE PARTICULES QUE
9 800 KM
PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,
37 900 KM
POUR UNE VOITURE ESSENCE !
(source Lig'Air)



Déjections canines :

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, par mesure d'hygiène et pour que les employés qui en assurent l'entretien ne reçoivent pas de projections d'excréments lorsqu'ils interviennent avec des rotatifs.

Pour cela, une seule solution, ramasser les déjections.

Il suffit de prévoir un sachet en plastique

- ◆ Enfilez la main à l'intérieur,
- ◆ Ramassez la crotte,
- ◆ Retourner le sachet...

Le tour est joué !





Ramonage : Une obligation légale

Le ramonage est obligatoire

Le défaut de ramonage est sanctionné par une amende de 3^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 450 €. Si vous ne respectez pas cette obligation, l'indemnité d'assurance peut être réduite en cas de sinistre.

Combien de fois/an ?

Le ramonage de cheminée doit avoir lieu 2 fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation, à l'exception des combustibles gazeux dont les conduits ne sont ramonés qu'une fois par an

A qui incombe-il ?

Le ramonage incombe à l'utilisateur

Vous êtes propriétaire : C'est à vous d'entretenir la cheminée.

S'il s'agit d'un bien que vous louez, veillez, à chaque changement de locataire, au bon état et à la propreté des conduits.

Vous êtes locataire : Le ramonage des conduits de fumée est une charge locative. Le propriétaire bailleur peut se charger de faire ramoner les conduits de cheminées, mais dans tous les cas, les frais engagés sont à votre charge.



L'utilisation de buches de ramonage 3 ou 4 fois/an est une bonne chose mais doit se faire avec précaution et ne remplace en rien le passage d'un professionnel

Que dit la loi ?

L'opération doit être réalisée par une entreprise de fumisterie qui délivrera un certificat de ramonage que votre assurance, en cas de sinistre, a le droit de vous demander pour lancer la procédure de prise en charge.

Quelles sont les raisons de cette obligation ?

Le caractère obligatoire du ramonage de la cheminée est justifié par des raisons de santé publique et de sécurité.

- ◆ Un conduit encrassé peut dégager des gaz toxiques.
- ◆ L'accumulation de suie et de débris
 - ◇ Peut prendre feu et être à l'origine d'un incendie
 - ◇ Peut aussi réduire le rendement de votre appareil de chauffage.

Ramoner, c'est : sécuriser son logement et réaliser des économies

Couverture des feux de cheminée par l'assurance multirisques habitation

Les dommages causés par un feu de cheminée aux biens assurés sont couverts par la garantie incendie comprise dans ce type de contrats



Réagir à l'urgence



Quelques préconisations simples permettent de sauver des vies et contribuent à faciliter la tâche des secours :



1 **Conserver son calme** et livrer les informations posément



2 **Contacter** le service d'urgence concerné :

Appel d'urgence européen : 112
Pompiers : 18
SAMU : 15
Police—Gendarmerie : 17

Préciser la nature du sinistre



Lors d'un incendie :

- ◆ Pavillon
- ◆ Immeuble,
- ◆ Forêt,
- ◆ Véhicule ...
- ◆ Localisé ou généralisé
- ◆ Victimes ou personnes menacées

Lors d'un accident :

- ◆ Circonstances ...
- ◆ Nombre et type de véhicules concernés
- ◆ Nombre et état des victimes à secourir
- ◆ Facteurs aggravants
- ◆ Brouillard, huile sur la chaussée, produits dangereux...



4 Localisation :

- ◆ **Lieu le plus exact possible** : Sur autoroute, point kilométrique et sens de circulation
- ◆ **Donner ses coordonnées** et rester joignable
- ◆ **Ne jamais raccrocher le premier** : Votre interlocuteur est à même de vous conseiller sur les gestes à suivre



La vie des autres dépend de vous



Les limitations de vitesse en particulier en ville semblent pesantes et on pense pouvoir les dépasser sans risque jusqu'au jour où comme le montre l'affiche ci-contre :

Dépasser les limites,

C'est croire qu'on est ici...

Alors qu'on est déjà là !



C'est prendre le risque de faire aux dépens d'un cycliste ou d'un piéton l'expérience des distances de freinage... Trop tard !

Imaginez

- ◆ Que ce soit votre voiture et
- ◆ Que le vélo soit celui d'un enfant du village

Avec plus de 1 000 décès par an, les excès de vitesse sont la première cause de mortalité sur les routes devant l'alcool et les stupéfiants souligne la Sécurité routière.

Rouler moins vite diminue le risque d'avoir un accident, ou en réduit la gravité... c'est du pur bon sens !

Encore trop de morts et de handicapés à vie

Faire des travaux en respectant les règlements

Vous envisagez des travaux sur votre habitation ou votre terrain ?

Avant de faire construire ou de modifier l'aspect de votre habitation, il est important de prendre connaissance de certaines règles (couleur, matériaux...) et documents d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

Si vous envisagez des travaux,

- ◆ Mise en place d'un abri de jardin,
- ◆ Modification de portail ou clôture
- ◆ Peinture ou changement de volets
- ◆ Construction d'un garage,
- ◆ Aménagement d'un parking,
- ◆ Implantation d'une piscine...



Renseignez-vous auprès du secrétariat de Mairie pour savoir s'ils doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'un permis de construire et quelles sont les incidences fiscales éventuelles

Certaines modifications (agrandissement, piscines, abris de jardin...) sont soumises à la Taxe d'Équipement.

Un site vous permet d'en calculer le montant pour 4,90 €



www.taxe-amenagement.fr



Vous souhaitez intervenir ou faire des travaux en bordure de la voie publique comme par exemple construire ou modifier une clôture, réaliser un bateau sur un trottoir ou simplement tailler de grandes haies ?

Sachez qu'il faut déposer une demande d'autorisation écrite auprès de votre mairie. C'est également le cas pour tout empiètement sur le domaine public comme pour le montage d'un échafaudage sur le trottoir, le ravalement de façade, le montage d'une terrasse de café, etc...












Programme d'automne des Randonneurs de Maslacq

Les horaires seront communiqués ultérieurement

Jour	Nom de la randonnée	Départ
03/09	Bidart - St Jean de Luz	Bidart
10/09	 Otxogorrigana (1 923 m)	Port de Larrau (1573 m)
17/09	Olibon (2100 m)	Sansanet (1317 m)
24/09	 La Peyre St Martin (2 003 m)	Maison du Parc (1 470 m)
1/10	Lac Bleu (1968 m)	Chiroulet (1062m)
8/10	 Campana de Cloutou (2 225 m)	Virage du Garet (1450m)
15/10	Espuguettes (2027m)	Gavarnie (1360m)
22/10	 Montagne verte (1 190 m)	Bagès Béost (522 m)
29/10	Behorleguy (1285 m)	Mendive (250 m)
05/11	 Lhers-Borce	Plateau de Lhers
12/11	Pic d'Iraukotuturu (1150m)	Burdinkurutxeta (1 135 m)
19/11	 Buztanzelhay (1 029 m)	Baïgorry (156m)
26/11	Biriatou-Ibardin	
03/12	 Issor-Col de Napach	
10/12	Eltzarruzé	Armendaritz (150 m)
17/12	 Maslacq	Salle socioculturelle





Lieu - Modalités	Dénivelé	Encadrants
 Saint Jean de Luz		Gr 1 : C. Massey/J. Lassaube Gr 2 : J. Bessouat/AM Crabos
AR	350 m	Gr 1 : J. Bessouat/AM Crabos Gr 2 : M. Plaa/M. Charles
 Gr1 : Cirque Gr2 : Lac d'Estaens	780 m 500 m	Gr 1 : G. et M. Romain Gr 2 : J. et M. Poltorak
Gr1 : La Peyre Gr2 : Refuge Le Dormeur	533 m 500 m	Gr 1 : G. Lafitte/B. Labarthe Gr 2 : AM Crabos/MÉ Serrano
 AR Possibilité boucle pour GR 1	906 m	Gr 1 : D. Bellocq/G. Romain Gr 2 : M. Romain/AM Ithurralde
Gr1 : Refuge de Campana Gr2 : Lac Gréziolles	775 m	Gr1 : G. Romain/D. Bellocq Gr2 : M. Romain/N. Faurie
 Gr1 : Grande boucle Gr2 : Petite boucle	667 m	Gr1 : J. Bessouat/F. Luquet Gr2 : G. Lafitte/JL Petetin
TRAVERSÉE Jusqu'au col d'Aubisque ou AR	638 m	Gr 1 : B.Labarthe/AM Ithurralde Gr 2 : M. Romain/G. Romain
 Gr 1 : Pic Gr 2 : Crête	1 035m	Gr 1 : AM Crabos/Jeannot Bessouat Gr 2 : C. Massey/JC Guichemerre
Traversée GR 10		Gr1 : J. Lassaube/D. Bellocq Gr2 : AM Crabos/M. Plaa
 Traversée jusqu'au chalet Pedro Gr1 : pic Gr 2 : Cromlechs et sommet d'Occabé (1 456 m)		Gr 1 : G. Lafitte/J. Lassaube Gr 2 : J. Bessouat/F. Luquet
Groupe 1 : Pic et BOUCLE c (1029 m) Groupe 2 : Col (843m) retour à Izpegui	876 m	Gr1 : G. Lafitte/J. Bessouat Gr2 : AM. Crabos/P. Laclau
 Traversée		Gr 1 : C. Masseys/M. Plaa Gr 2 : M. Charles/A. Dombldes
AR		Gr 1 : AM Crabos/Ida Boniface Gr 2 : G. Lafitte/JL Petetin
 Boucle	385 m	Gr 1 : G.Lafitte/AM Crabos Gr 2 : J. Bessouat/C. Massey
Assemblée Générale	0 m !	



Bibliothèque municipale de Maslacq

La bibliothèque de Maslacq, ouverte à tous et gratuite, fait partie du pôle lecture de la Communauté de Communes de Lacq Orthez, ce qui lui permet de vous donner accès à un large choix de livres aussi bien pour enfants que pour adultes.

Une navette dépose à la bibliothèque de Maslacq les livres que vous pouvez réserver

- ◆ Sur internet (site pôle lecture)
- ◆ À la médiathèque de Mourenx ou
- ◆ À la médiathèque d'Orthez.

D'autre part le portail du pôle lecture met à votre disposition des ressources numériques et d'autoformation en ligne, Gratuites, elles sont accessibles sur place et à distance depuis le portail du Pôle lecture, après authentification (identifiant et mot de passe fournis par la bibliothèque et figurant sur votre carte). Votre identifiant bibliothèque vous donne en effet accès à Skilleos, leader du e-Learning grand public, qui propose grâce à la Communauté de Communes, gratuitement, des centaines de cours en ligne pour le développement des compétences personnelles de chacun.

Ouverture

le mardi de 16h30 à 18h30

le vendredi de 16h00 à 18h00

Nous attendons votre visite, à bientôt

Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans
Gel hydroalcoolique à votre disposition
Les livres rendus sont mis en quarantaine



Animation Bibliothèque
Mercredi 2 décembre à 15h00



compagnie des
Lucioles

SPECTACLE INTERACTIF

Valises et versa

Par la compagnie des lucioles

Partez à la recherche de la pièce égarée de Nathalie Papin,
Qui rira verra.

Votre mission : Écouter les histoires de deux inspecteurs un peu particuliers, et trouver les indices qui se cachent dans leurs récits. Chaque histoire est liée à une valise qui, en s'ouvrant, offre de nombreuses surprises : Un placard à confitures, un jardin où poussent les couronnes des rois, un cimetière mexicain... Autant d'endroits à explorer pour retrouver le chemin de la pièce perdue.





La place Marquitou commence à se dessiner



On commence à apercevoir en filigrane les contours de la future place Marquitou redessinée à la demande des riverains pour intégrer quatre places de parking.

Bien entendu il faudra attendre la mise en place des lampadaires, le semis du gazon et la plantation des arbres et des plantes pour que le nouveau site s'intègre de manière harmonieuse dans le paysage du centre du village





Commémoration du 11 novembre 1918

14 - 18



L'armistice signé le 11 novembre 1918 à 5 h 15 met fin aux combats de la première guerre mondiale reconnaissant de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne.

Hommage au monument aux morts

Dans le contexte sanitaire actuel, nous n'avons pas de directives Préfectorales. Nous communiquerons sur le site Internet.

Le 11 novembre 2020

Avec d'autres états de l'Europe occidentale, nous avons pris conscience des valeurs communes de notre civilisation :

- ✓ La dignité humaine,
- ✓ Le respect des libertés de croyance et d'opinion,
- ✓ La recherche du progrès.

Ces valeurs, nous devons les affirmer haut et fort et les défendre ensemble. Si notre passé commun a construit l'Europe, parfois douloureusement, notre avenir doit la souder autour de ces valeurs.



Et si on redécouvrait les commerces de proximité !



L'épicerie de Maslacq est ouverte tous les jours de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00 ainsi que le dimanche matin

- ◆ Nous vous proposons chaque jour du pain et de la viennoiserie cuits sur place.
- ◆ Nous vous offrons un choix de « snacking » tout au long de la semaine ainsi que des plats à emporter, plus particulièrement sur la fin de semaine.
- ◆ Chaque vendredi soir nous faisons en sorte de vous proposer des plats maison divers et variés (pizzas, burger, et autres) sur réservation à la boutique ou par téléphone.
- ◆ Nous sommes en mesure de vous proposer un service traiteur selon vos besoins.

Il vous est aussi possible de venir consommer une boisson chaude ou froide sur place.

Proposition pour les fêtes de fin d'années 2020

Apéritifs :

- ◆ Mini quiche, mini pizza
- ◆ Gousset de crevettes
- ◆ Cône gaufrette salé assortiment X 4
- ◆ Tapas jambon de pays, saucisson, chorizo...
- ◆ Ananas cocktail 60 brochettes



Entrées :

- ◆ Vol au vent de volailles
- ◆ Vol au vent fruits de mer



Plats :

- ◆ Sauté de kangourou sauce Madiran
- ◆ Médaillon de lotte sauce hollandaise

Légumes :

- ◆ Pomme de terre Anna (rosace de pomme de terre) et crumble de légumes

Desserts :

- ◆ Plateau assortiment de 8 gâteaux lunch
- ◆ Macarons assortiment par 6





MOBILACQ
Transport à la demande

2€
le trajet

0970 870 870
APPEL NON SURTAXÉ

Mobilacq change de N°

Pour retenir, il suffit d'appeler la centrale de réservation entre 8h00 et 19h00 dans les 7 jours précédant le trajet et jusqu'à la veille de celui-ci (avant 17h) pour convenir des horaires et lieux d'arrêt.

*Mobilacq fonctionne du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

Adoptez les bons gestes lors du tri des déchets

Où jeter les **MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES** et **GANTS** usagés ?

Communauté de communes
LACQ ORTHÈZ
e.c.c.l.e

Les agents de collecte et de tri sont en contact quotidien avec les déchets contenus dans vos poubelles, ce qui engendre des risques sanitaires. Les mouchoirs, masques, lingettes et gants sont des déchets pouvant potentiellement être contaminés, et par conséquent ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle à couvercle jaune.

Ils doivent être jetés dans un sac fermé avant d'être déposés dans le bac à couvercle vert.

Dans l'idéal, il est souhaitable que vous attendiez 24 heures avant de présenter votre bac à la collecte des ordures ménagères, pour éviter la propagation du virus, et prendre soin de tous.



Permanences du secrétariat

Dans le cadre de la crise sanitaire, depuis le 09/09/2020, le secrétariat de Mairie assure des permanences

- ◆ Les Lundis et Jeudis de 10 h 00 à 12 h 00.

Le secrétariat reste joignable

- ◆ Prioritairement par mail à l'adresse mairie.maslacq@wanadoo.fr
- ◆ Ou par téléphone ☎ **05.59.67.60.79**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous vous rappelons que

- ◆ Le port du masque est obligatoire pour accéder au secrétariat
 - ◆ La salle d'attente est limitée à une seule personne
 - ◆ Nous vous demandons de respecter l'ensemble des règles sanitaires et de distanciation physique.
- Merci de votre compréhension.

Pour toute urgence veuillez contacter au préalable :

- ◆ Monsieur NAULÉ Jean , Maire ☎ **06.80.68.43.11**
- ◆ Monsieur BONNAFOUX Stephan, Adjoint ☎ **06.09.35.41.15**
- ◆ Monsieur GRIGT Michel, Adjoint ☎ **06.95.03.52.70**





Bureau Inter associatif du 09/10/2020

ASSOCIATIONS

Représentées :

ACCA « La maslacquaise » (Chasse) : **Didier HAURAT**
 AMASSADE (Aînés ruraux) : **Robert LANGLA**
 BOULE MASLACQUAISE : **Jean HERNANDEZ**
 COMITÉ DES FÊTES : **Marina LONGERON**
 ÉTOILE SPORTIVE Pyrénéenne (Foot) : **JP TAUZIA**
 LES COPAINS DU BORD (Pêche) : **Alphonse SERRANO**
 Lous de BACCHUS (Marché gourmand) : **Laurent ARRIAU**
 Parents d'élèves (École publique) : **Benoît LAU BÉGUÉ**
 Parents d'élèves (École privée) : **Christelle ARRIAU**
 PELOTARI club : **Jean Bernard HAUTOBOIS**
 Randonneurs de Maslacq : **Maïté PLAA**
 Sté d'ÉDUCATION POPULAIRE (Paroisse) : **Michel GRIGT**
 TENNIS : **Jean HERNANDEZ**



CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : **Jean NAULÉ**
 Vie Associative Fêtes et Cérémonies
Valérie CASAMAYOU, Dominique COURAULT,
Benoît LAU BÉGUÉ, Gwendoline NAULÉ,
Babeth PINHIÉRO BAPTISTA, Julien ESCOS
 Information Communication
Alain de LAPPARENT, Robert LANGLA (Mb externe)

Absentes :

GYM d'entretien, K'DANCE, AILES BÉARNAISES, MUSIQUE

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Valérie CASAMAYOU se présente et remercie les participants de leur présence.

- ◆ Dès les premiers échanges, il ressort que l'indisponibilité de la salle socioculturelle louée par des particuliers au mois de juin pose problème. La conclusion unanime est qu'il faut garder, dans le cadre de la priorité aux associations locales, les week-ends de juin pour l'organisation des Fêtes patronales et des fêtes des écoles. Pour des événements comme la kermesse paroissiale, qui répond à une règle (Week-end après Pâques) il serait possible d'anticiper la disponibilité de la salle.
- ◆ Il semble qu'il y ait eu une difficulté concernant la réservation de salle pour le dernier week-end de juin 2021. Courant septembre la salle paraissait occupée, puis elle s'est révélée libre suite à un désistement.
- ◆ Valérie rappelle à l'ensemble des associations qu'il est bon de donner priorité à l'épicerie pour leurs achats lorsqu'elles organisent des rencontres.
- ◆ Valérie rappelle que Maslacq participait depuis plusieurs années au téléthon. Elle indique que compte tenu de la conjoncture actuelle, il est peu probable que ce soit le cas en 2020. Par contre, elle demande, que si des associations ont des idées, pour 2021, elles prennent contact avec elle.
- ◆ Valérie se fait l'écho de l'idée déjà abordée, de créer une journée des associations pour faire connaître les buts qu'elle poursuivent, et fédérer le village. Une longue discussion s'instaure dont il ressort
 - ◇ Que les maslacquais qui veulent en savoir plus à propos d'une association peuvent s'adresser aux responsables dont les coordonnées sont accessibles sur le site maslacq.fr.
 - ◇ Que beaucoup de responsables d'associations sont déjà très pris surtout qu'ils sont souvent membres de plusieurs bureaux.
 - ◇ Que les maslacquais participent peu, même si on leur propose des distractions de qualité. L'exemple des chorales qui ont chanté dans le cadre du Téléthon 2019 et le nombre de participants aux repas des fêtes sont cités comme exemples.
 - ◇ Valérie dit que le projet lui tient à cœur qu'elle essaiera avec optimisme d'organiser une telle journée Elle pense que les nouveaux habitants ont besoin d'être mis en confiance pour participer
- ◆ Le mauvais état du mobilier urbain est évoqué. Jean NAULÉ répond que déjà plusieurs tables ont été réparées
- ◆ Benoît LAU-BÉGUÉ demande quand l'électricité sera mise en service dans le hangar prêté à l'APE. Pour l'instant l'association est contrainte de se brancher à l'école avec des rallonges.
- ◆ Il est demandé si la piscine stockée aux anciens vestiaires peut être jetée. Oui car elle n'est plus en état.

Il est rappelé aux associations qu'elles devront retourner leurs demandes de subvention (ou la fiche de liaison pour celles qui ne déposent pas de demande) avant le 31/01/21 pour le budget voté en mars





Activités 2020-2021



Amassade

Président :
Gérald LACCOURÈGE.

☎ 05 59 67 62 96 Gérald LACCOURÈGE
✉ gerald.lacourge@orange.fr

Aucune activité programmée
Compte tenu de la situation sanitaire, l'association a décidé de suspendre ses activités

ACCA

« La Maslacquaise »



Président : **Didier HAURAT**

☎ 05 59 67 61 21 Benoît et Claude NAULÉ
☎ 06 82 21 48 22 Didier HAURAT

Activités : Chasse - Régulation des espèces -
Vente de gibier - Fabrication de sauces

Manifestations :

- ✓ Repas annuel (ouvert à tous) 13/11/21 à 20 hoo (salle socio). Celui de 2020 a été annulé pour des raisons sanitaires

Présidence :

Benoît LAU-BÉGUÉ



Jessica NOGUES

Ecole Publique Maslacq

<https://www.facebook.com/ape.maslacq>
✉ ape.maslacq@gmail.com

☎ 06 81 68 78 18 (Benoît) ☎ 06 42 00 04 54 (Jessica)


Activités :

- ✓ Créer une dynamique entre parents d'élèves
- ✓ Organiser des activités périscolaires
- ✓ Organiser des manifestations pour récolter des fonds pour l'école

Manifestations (sous réserve des contraintes sanitaires):

- ✓ 16/10 au 27/11 Tombola de l'école
Vente de billets dans le village
- ✓ 5 - 12 - 19 - 24 /12
Emballages cadeaux à Jouéclub Orthez
- ✓ 07/02/21 Vente de gâteaux
- ✓ 14/03/21 Carnaval
- ✓ 09/05/21 Vide grenier (Salle socio)
- ✓ 02/07/21 Fête de l'école (Salle socio)

Yoga



Présidente :
Lise TROUILHET

☎ 06 74 82 75 98 Silvina (l'animatrice)

Activité :
Hata Yoga dans le respect des normes sanitaires en gardant une ambiance conviviale

- ✓ Chacun doit arriver et repartir avec son masque
- ✓ Chacun doit apporter son propre tapis,
- ✓ Respect de la distanciation

Salle Ménat le mercredi à 15h45
ou à 17h00



Randonneurs de Maslacq

Présidente : **Jeannine ARNALDO LASSAUBE**

☎ 05 59 67 61 76

Activités : Rando tous les jeudis (suivant météo)
Voir calendrier automne pages 24-25

Manifestations salle socioculturelle :
17/12/2020 10hoo AG suivie d'un repas
(sous réserve des contraintes sanitaires):

Étoile Sportive Pyrénéenne



Président: Jean Philippe TAUZIA Biron - Maslacq

✉ jeanphilippe.tauzia@orange.fr
<https://www.facebook.com/groups/123297398669/>

Activité : Football sur Maslacq et Biron

Manifestations :

- ✓ En janvier : Vente de gâteaux à domicile (sous réserve des contraintes sanitaires)



Activités 2020-2021



Présidente : Marina LONGERON

☎ 06 47 01 59 71 manalongeon@gmail.com

Manifestations :

- ✓ Haloween abandonné pour raison sanitaire
- ✓ 18 au 20/06/21 : Fêtes patronales

Suivez le Comité des Fêtes sur Facebook

École Jeanne d'Arc

apel

Présidente :
Christelle ARRIAU

☎ 06 98 58 38 70 ✉ christelle.arryau@wanadoo.fr

Manifestations :

- ✓ Vente de chocolat sur Internet jusqu'au 9 novembre
- ✓ Loto salle millenium (Biron) - mi-janvier
- ✓ 14/03/21 Carnaval des écoles
- ✓ Ventes de bulbes de fleurs et paniers gamis sur Internet au printemps
- ✓ 25/06/21 Fête de l'école



Présidente :
Sandy GOT

☎ 06 77 25 18 24 - 06 82 07 29 70
✉ kdanse64300@gmail.com

K'Danse va prendre une année sabbatique afin de se ressourcer après les épreuves traversées dernièrement

Les cours de Kizomba sont maintenus pour 2020/2021 avec Guillaume, ils ont lieu au Corral café les mercredis depuis le 2/09

- ◇ 19h 30 à 20h 30 pour les débutants
- ◇ 20h 30 à 21h 30 pour les intermédiaires
- ◇ 21h 30 à 22h 00 Pratica

contacter Guillaume via Facebook ou par au ☎ 06 88 31 02 80

Nous allons mettre en place des événements ponctuels avec la participation de nos profs Mona et Chris ainsi que Guillaume.

Nous vous tiendrons informés en temps et en heure ? 📧 📱 📺

Centre Communal d'Action Sociale

CCAS



Président :
Jean NAULÉ

☎ 05 59 67 60 79

Services : Secrétariat de Mairie

Manifestations :

- ✓ Noël des enfants : Animé par des élèves de la maison familiale de Mont (si les règles sanitaires le permettent).
- ✓ Noël des plus de 70 ans Pas de repas, compte tenu de la situation sanitaire. Des cadeaux seront remis à domicile par les membres du CCAS



LOUS DE BACCHUS

Président :
Laurent ARRIAU

☎ 07 77 68 27 96

✉ lousdebacchus@laposte.net

Manifestations :

- ✓ 19/09/21 Marché gourmand (Parc et salle socio)

**Pelotari Club
Maslacquais**

Président :
Jean Bernard HAUTOIS



☎ 06 31 18 55 01

✉ Jean-bernard.hautbois@wanadoo.fr

Utilisation du Trinquet : 15 h/sur 4 jours + week-end

Activité

- ◇ Les tournois sont provisoirement abandonnés compte tenu des conditions sanitaires
- ◇ Renouvellement cartes adhésion en janvier 2021
- ◇ Tournoi le 12 juin 2021 (si les conditions sanitaires le permettent)



Boule Maslacquaise

Président : Jean HERNANDEZ

☎ 06 08 67 99 14

✉ jean.hernandez56@hotmail.fr

Manifestations :

- ◇ AG : 16 avril 2021
- ◇ Tournois des Fêtes, le 20/06/21
- ◇ En nocturne, le 13/07/21
- ◇ Journée adhérents en septembre



Activités 2020-2021



Bibliothèque municipale

Responsable : Aline CASSOU

☎ 05 59 67 30 40 Bibliothèque
(aux heures d'ouverture)

☎ 05 59 67 62 88 Aline CASSOU

Pôle lecture

Au Rez de Chaussée du Foyer Ménat :

- ✓ Mardi 16h30 - 18h30
- ✓ Vendredi 16h00 - 18h00

Animations salle RC Ménat :

- ✓ Valises et versa spectacle interactif le 02-12-20 à 15h

Site du pôle lecture : <http://www.pole-lecture.com> pour

- ◆ Avoir accès au choix et à la réservation de livres
- ◆ Retrouver l'ensemble des offres numériques et des centaines de formations gratuites en ligne, **Voir article p 26**



Les Copains du Bord

Président :
Alphonse SERRANO

☎ 06 13 82 92 00 -

Manifestations : (Si la situation sanitaire le permet)

À partir de mars => Vente de cartes de l'association

- ✓ Mars Ouverture du lac
- ✓ 18 Juin concours de pêche des Fêtes
- ✓ Septembre : journée adhérents




Présidente :
Andrée LABARRERE

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

☎ 06 21 11 14 13 ou ☎ 06 79 31 16 52

Cours : assurés par une professeure salle socio depuis le 21 septembre jusqu'à fin juin.

Séances

- ✓ Lundi matin (gym douce = seniors) de 9h30 à 10h30
- ✓ Mercredi soir (plus tonique) entre 19h00 et 21h15 (1h ou 2 h consécutives)

Les personnes désireuses de participer ou de se renseigner peuvent appeler ou venir à une séance.

Chaque personne participant doit se présenter avec

- ✓ son tapis - sa serviette - sa bouteille d'eau
- ✓ des chaussures dédiées uniquement à la pratique de la gym dans la salle.



Société d'éducation populaire (paroisse)

Président :
Michel GRIGT

☎ 05 59 67 68 45

Paroisse Saint Jean Baptiste des rivières.

Manifestation : Si les conditions sanitaires le permettent

- ✓ Le 18/04/21 : Kermesse Inter-paroissiale
- Repas de midi (salle socio).
- Vente de pâtisseries le matin (porte à porte.)



École de musique

Présidente : Céline BERGEZ DOMEQO

☎ 06 80 07 18 23 Mr BABY (Professeur)

☎ 06 83 96 15 06 Mme BERGEZ (Présidente)

- ◆ Éveil musical à partir de 4 ans
- ◆ Cours individuels ou collectifs pour enfants et adultes de
 - ✓ Guitare classique, folk, électrique
 - ✓ Piano



Téléthon

Coordinatrice pour l'ancien SIVOM de Lagor

Marie Claire ELISSONDO

Manifestations sur Maslacq :

Compte tenu du changement d'équipe et des contraintes sanitaires aucune activité n'est prévue cet automne dans le cadre du Téléthon seules des collectes auront lieu.

du 5 au 12 décembre => Chez les commerçants

Pharmacie
Épicerie
Coiffeuse

Le 5 => Permanence d'une urne salle RC de Ménat de 14h00 à 16h00

Les dons par chèques recevront un reçu fiscal d'AFM Téléthon

Toutes les personnes ayant des idées à proposer pour qu'en 2021 Maslacq soit à nouveau active dans le soutien du Téléthon sont priées d'en informer

Valérie CASAMAYOU ☎ 06 79 17 28 97



Octobre
2020



- **09 : Bureau Inter-associatif**
 - ✓ Réunion annuelle 20h00 Salle socioculturelle
- **APEL école Jeanne d'Arc**
 - ✓ Vente de chocolats sur Internet jusqu'au 09/11
<https://asso.initiatives.fr/c1/MLZDSH>
- **APE école publique**
 - ✓ À partir du 16 octobre Tombola de l'école publique.
Vente de billets en porte à porte dans le village

Novembre
2020



- **APE école publique**
 - ✓ Jusqu'au 27 novembre Tombola de l'école publique.
Vente de billets en porte à porte dans le village
- **11 : Souvenir armistice**
 - ✓ Délégation restreinte au monument aux morts
- **14 : Association de chasse**
 - ✓ Le Repas est annulé pour raison sanitaire
- **Pelotari club**
 - ✓ Finale tournoi interne annulée pour raison sanitaire

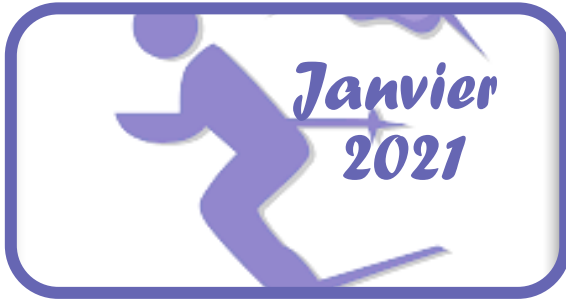
Décembre

2020



- **02 : Animation Bibliothèque**
 - ✓ Valises et versa spectacle interactif
salle RC Ménat 15h00
- **05 - 12 : Téléthon**
 - ✓ du 5 au 12 => Collecte chez les commerçants
Pharmacie
Épicerie
Coiffeuse
 - ✓ Le 5 => Permanence d'une urne salle RC de Ménat
de 14h00 à 16h00
- **05 - 12 - 19 - 24 : APE école publique**
 - ✓ Emballages cadeaux à Jouéclub Orthez
- **17 : Randonneurs**
 - ✓ A.G. 10h00 Salle socio
suivie d'un repas, si les règles le permettent
- **18 : CCAS**
 - ✓ Noël des enfants des écoles Salle socio
(si les règles le permettent)
- **19 : CCAS**
 - ✓ Repas de Noël des plus de 70 ans
abandonné pour des raisons sanitaires
et remplacé par des cadeaux à domicile





- APEL école Jeanne d'Arc
 - ✓ Loto en salle millennium de Biron
- Étoile Sportive Pyrénéenne
 - ✓ *Vente de gâteaux à domicile*
Si les conditions sanitaires le permettent



- 07 : Parents école publique
 - ✓ *Vente de gâteaux*
Si les conditions sanitaires le permettent



- Copains du bord (*Si les conditions sanitaires le permettent*)
 - ✓ *Ouverture du lac*
 - ✓ *Vente des cartes de l'association*
- 14 : Parents école publique + APEL (Jeanne d'Arc)
 - ✓ *Carnaval*
(Si les conditions sanitaires le permettent)



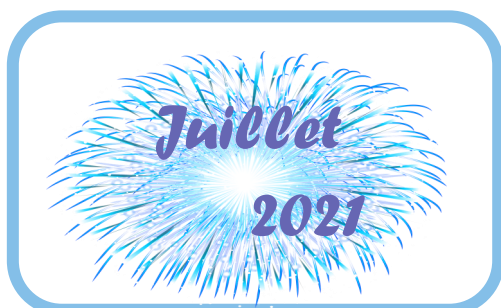
- 16 : Boules maslacquaises
 - ✓ *Assemblée Générale* local rue du presbytère
- 18 : Société d'Éducation populaire
 - ✓ *Kermesse Inter-paroissiale* Salle socio
 - ✓ *Vente de gâteaux à domicile*
Si les conditions sanitaires le permettent
- APEL (école Jeanne d'Arc)
 - ✓ *Vente de bulbes de fleurs et paniers garnis*



- **1°** : Offrez du muguet
- **09** : Parents école publique
 - ✓ **Vide grenier**



- **18-19-20** : Fêtes patronales
(Si les conditions sanitaires le permettent)
 - ✓ **18 Concours de pêche Copains du bord**
 - ✓ **20 Tournoi de la boule maslacquaise**
- **25** : Parents école Jeanne d'Arc
 - ✓ **Fête de l'école Salle socio**
(Si les conditions sanitaires le permettent)



- **02** : Parents école publique
 - ✓ **Fête de l'école**
(Si les conditions sanitaires le permettent)
- **13** : Boule maslacquaise
 - ✓ **Tournoi nocturne Boulodrome du stade**
(Si les conditions sanitaires le permettent)



- **La boule maslacquaise**
 - ✓ **Tournoi adhérents**
- **19** : Lous de Bacchus
 - ✓ **Marché gourmand Parc et salle socio**
(Si les conditions sanitaires le permettent)
- **Copains du bord**
 - ✓ **Journée adhérents au lac de la plaine**
(Si les conditions sanitaires le permettent)